

M. Knowles: Ces projets de résolution portent les n^{os} 15, 24 et 28. Mon jeune ami de Vegreville prétend que c'est de la complicité, mais je préfère dire que c'est de la collaboration. Il arrive que les trois députés qui ont présenté ces bills sont plus jeunes que certains d'entre nous, mais même si nous sommes un peu plus vieux, nous aimons penser que, de caractère, nous sommes aussi jeunes qu'eux.

Je ne veux pas parler longuement, monsieur l'Orateur, et tuer ce bill, ce qui se fait facilement durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je veux appuyer la thèse du député et j'exhorte sincèrement le leader du gouvernement à la Chambre de saisir, soit à six heures aujourd'hui soit à la prochaine occasion, le comité permanent des privilèges et élections du sujet de ces trois bills et des trois projets de résolution dont j'ai parlé.

Puis-je signaler au leader du gouvernement à la Chambre qu'il est d'usage de réviser la loi électorale du Canada après des élections. Cette révision donne lieu en général à des modifications apportées à la loi à la lumière de l'expérience acquise lors des élections les plus récentes. Sauf erreur, aucune modification de ce genre n'a été apportée à la loi électorale du Canada depuis les élections de 1962. Je conviens que la période entre 1962 et 1963 a été assez brève, de même que la période entre 1963 et 1965.

A moins que nous agissions prochainement, nous nous trouverons engagés dans une autre campagne électorale sans avoir révisé la loi électorale du Canada, comme c'était l'heureuse coutume de le faire. Il faudrait, à mon avis, déférer cette question du droit de vote au comité afin qu'il l'étudie avant les prochaines élections. On devrait aussi, je pense, y déférer le rapport du comité sur les dépenses électorales, et mettre également à l'étude la question des noms des partis politiques à inscrire sur les bulletins de vote ainsi que d'autres points semblables. Ces questions sont très importantes. Il ne suffit pas de nous répondre qu'il n'y aura pas d'élections dans un mois ou deux, car le gouvernement actuel a une manière à lui de se défilier sans rien accomplir. Ces questions relatives à la loi électorale du Canada sont importantes, et celle dont nous sommes saisis aujourd'hui l'est extrêmement. J'appuie le principe des trois bills et des trois projets de résolution dont j'ai parlé et je recommande qu'on en défère le sujet aussitôt que possible au comité des privilèges et élections.

[M. Fane.]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma participation au présent débat vous surprend, j'en suis sûr. D'après le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), je dois sûrement faire partie d'une génération si éloignée de celle des dix-huit ans qu'aucun contact ni aucune discussion n'est possible. Je suis un de ceux qui ont voté à 18 ans à peine. J'ai donc de l'expérience en la matière. Même à cette époque que le député de Kenora-Rainy River considérerait comme ressemblant un peu à l'époque ténébreuse du moyen-âge, sachez que je comprendrais ce que je faisais comme tous les autres de mon âge. C'était lors des élections de 1917, alors que je me trouvais en France. Étant dans l'armée, j'avais eu le privilège de voter même si je n'avais pas 21 ans. J'ai eu cette expérience. Nous avions de la compétence à cette époque et étions au courant de ce qui se passait dans le monde. Nous ne connaissions rien de la télévision ou des ministres chargés d'un tel service. Tout cela se trouvait hors de notre portée. Nous ne savions pas ce qu'étaient les sputniks. Nous n'avions pas d'appareils radio. Cependant, nous connaissions un peu la vie et un peu la nature humaine. Nous savions qu'il y avait un Parlement au Canada et qu'on y élisait des députés.

Nous étions, à cette époque déjà, aussi capables de voter que ces jeunes gens modernes qui sont censés être beaucoup plus instruits que les gens de jadis. J'ai passé 17 années dans l'enseignement, m'efforçant de former la jeune génération. La plupart de ceux qui ont été sous ma férule ont relativement bien réussi dans la vie. Mais quand je les vois maintenant, je leur dis: «Vous êtes tous des gens d'un certain âge et, à mes yeux, vous ne différez pas du reste des autres Canadiens de votre génération; je me demande pourquoi j'ai passé tant de temps à essayer de vous former, lorsque vous étiez à l'école secondaire?» En effet je ne vois pas de différence entre eux et les autres maintenant.

Je n'ai pas d'objection à faire à l'égard de ce bill ou des bills analogues. J'espère que le sujet de ce bill sera déféré au comité. Un temps viendra où la limite d'âge sera abaissée. Peut-être, comme me l'a fait remarquer, il y a quelque temps, le député de Carleton (M. Bell), serait-il bon par la même occasion de modifier l'âge où un citoyen est juridiquement responsable. Diverses juridictions se demandent en ce moment s'il ne faudrait pas porter l'âge légal à 18 ans, de 21 qu'il est présentement; le député estime que ces deux